

## **Procès verbal**

Le jeudi 23 janvier 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Madame Laurence DUMAS.

Secrétaire de la séance : Monsieur Philippe DAYMARD

**Présents** : Madame Laurence DUMAS, Monsieur Frédéric CANAL, Monsieur Jean-François PARSOL, Madame Valérie DUPEYROUX, Monsieur Hubert MIERMONT, Madame Céline BREUIL, Monsieur Philippe DAYMARD

**Représentés** : Madame Lisette GIRAUD CHAMBRE représentée par Madame Laurence DUMAS

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

- 1) Approbation du Procès Verbal du 29 novembre 2024
- 2) Lotissement Bascule des travaux de voirie et des espaces publics dans le domaine public
- 3) Tarifs Caveau Communal
- 4) Participation aux dépenses des Syndicats FDEE 19
- 5) Participation Voyage Scolaire Collège
- 6) Avenant à la Convention Spéciale de Déversement avec la Fromagerie DUROUX
- 7) Réhabilitation d'un lit de roseaux à la STEP du bourg

### **Questions Diverses** :

- Devis Hydrocureur
- Porte latérale du garage technique et grille de sécurité sur le côté
- Performance Assainissement

### **Délibérations du conseil** :

Approbation du PV du 29 novembre 2024 (N° DE\_2025\_001)

Madame le Maire soumet le procès verbal de la séance du 29 novembre 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ces comptes-rendus avant son adoption définitive.

Cette délibération est mise aux voix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

## **DECIDE**

-D'approuver le procès-verbal du 29 novembre 2024.

Délibération : adoptée

Lotissement Bascule travaux de voirie et espaces publics dans domaine public (N° DE\_2025\_002)

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2121-29,

Vu la délibération n° DE\_2021\_063 en date du 07 septembre 2021 concernant l'aménagement du lotissement Communal Artisanal et d'Habitation,

Vu le dossier relatif aux travaux de voirie réalisés dans le cadre du lotissement Communal Artisanal et d'Habitation,

Après en avoir délibéré,

**Considérant** qu'il a été procédé à la création des travaux de voirie dans le cadre du lotissement Communal Artisanal et des espaces publics,

**Considérant** que ces travaux ont été réalisés conformément aux prescriptions techniques en vigueur et aux normes définies par les services municipaux,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer l'entretien, la gestion et la sécurité de ces infrastructures pour le bénéfice des habitants du lotissement et des riverains,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

**1. D'accepter l'intégration des travaux de voirie réalisés dans le lotissement Communal Artisanal Au Queyrel et des espaces publics dans le domaine public de la commune de Rilhac-Xaintrie .**

**2. De transférer la propriété des voies et des équipements de voirie associés (trottoirs, bordures, caniveaux, éclairage public, etc.) à la commune de Rilhac-Xaintrie , à compter de la présente délibération, afin qu'ils soient désormais soumis au régime juridique du domaine public.**

**3. D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la**

**formalisation de cette intégration, ainsi que toute autre formalité relative à ce transfert de propriété.**

Délibération : adoptée

Participation aux dépenses des Syndicats de la FDEE 19 (N° DE\_2025\_003)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5212-20 ;

Vu le courrier de la FDEE 19 en date du 07 janvier 2025 concernant la participation budgétisée aux dépenses des Syndicats de Communes 2025 ;

Considérant que la quote-part réclamée pour la commune de RILHAC XAINTRIE s'élève à 918.00 €

Considérant que le Budget Primitif 2025 a été préparé en intégrant cette somme comme participation ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE**

- De verser la somme de 918 € sous forme de participation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) ;
  
- D'inscrire cette dite somme au **Budget Primitif 2025 - article 65568**.

Délibération : adoptée

TARIFS 2024 - OCCUPATION DU CAVEAU COMMUNAL (N° DE\_2025\_004)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au sein du cimetière communal, un caveau d'attente est mis à la disposition des familles.

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales,

lui-même modifié par le décret entré en vigueur le 28 janvier 2011,

un cercueil peut être déposé dans un caveau provisoire mais ce dit dépôt ne peut dès lors excéder 6 mois.

Madame le Maire propose de maintenir un tarif d'occupation de ce dit caveau communal pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- De fixer le tarif ainsi qu'il suit :

- ▶ Dépose d'un cercueil les 3 premiers mois suivant l'inhumation : **gratuit**
  - ▶ Dépose du cercueil au-delà de ces 3 premiers mois (ne pouvant pas excéder 6 mois au total) : **30 € par mois supplémentaire d'occupation du caveau communal.**
- De charger Madame le Maire d'en assurer la réglementation.

Délibération : adoptée

Demande de participation Voyages Scolaires Collège et Ecole Primaire de Pleaux (N° DE\_2025\_005)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la part du Collège Raymond Cortat de Pleaux concernant une demande de subvention afin de financer un voyage pédagogique au Lioran du 03 au 05 février 2025 pour les classes de 6ème et de 5ème et à Lyon du 7 au 9 avril 2025 pour les classes de 4ème et 3ème.

Madame Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu un courrier de l'école primaire de Pleaux concernant une demande de subvention pour un voyage scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- D'attribuer une aide de 60.00 € par élève domicilié sur la commune et concerné par ce dit voyage pour ce qui concerne le Collège ; soit 11 élèves donc une subvention totale de 660 euros.
- De charger Madame le Maire d'en assurer le paiement directement à l'établissement scolaire concerné.
- Concernant la demande pour les enfants de l'école primaire de Pleaux les membres du Conseil décident à l'unanimité de ne pas attribuer d'aide.

Délibération : Adoptée

Avenant à la convention spéciale de déversement avec la Fromagerie Duroux (N° DE\_2025\_006)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention spéciale de déversement des eaux usées industrielles avec la Fromagerie Duroux a été signée le 02 janvier 2024.

Dans l'article 7, il a été stipulé que des résultats d'analyses devaient être transmis tous les semestres.

Après une discussion avec l'entreprise Duroux ,

il a été demandé la possibilité d'effectuer quatre bilans annuels qui devront être envoyés à la commune .

Ces bilans devront être réalisés entre le 1er et le 29 du dernier mois de chaque trimestre.

Il est donc nécessaire d'ajouter un avenant à cette convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité la délibération est acceptée

Délibération : adoptée

#### Réhabilitation d'un lit de roseaux à la STEP du bourg (N° DE\_2025\_007)

Par nécessité d'évacuer les boues de la station d'épuration du bourg , il est nécessaire de remettre en service un lit de roseaux.

Un devis a été demandé à l'entreprise SAUR qui a estimé la dépense à 6740 € hors taxe soit 8088 € TTC.

La dépense sera réalisée sur le budget Assainissement en section d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité la délibération est adoptée.

Délibération : adoptée

#### Questions Diverses:

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un devis a été demandé pour la pose d'une porte fenêtre latérale ainsi qu'un volet solaire au garage communal pour un montant de 4115.03 € TTC.

Le Conseil Municipal valide l'achat de la porte fenêtre mais pas le volet solaire.

Concernant la redevance d'assainissement demandée par l'agence Eau Adour Garonne, Madame le Maire explique une modification de l'intitulé ainsi que du taux pour le calcul de cette Redevance Performance des Systèmes d'Assainissement dont le montant sera de 0.105€ par m3 pour 2025, année de mise en place "considérée bons résultats".

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Fromagerie Duroux concernant la demande d'un logement pour les stagiaires ou apprentis ainsi que la mise à disposition d'une salle de réunion pendant la durée des travaux de la Boutique de Madeleine. Une convention d'occupation sera signée avec la Fromagerie.

Madame le Maire évoque également la possibilité de meubler le logement au dessus de la mairie.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le devis établi par les Pompes Funèbres LOFFICIAL pour la reprise des concessions au cimetière et la création d'un ossuaire pour un montant de 2916 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de contacter le maçon pour la vente d'un terrain au lotissement Artisanal .

Madame Laurence DUMAS  
Président de séance

Monsieur Philippe DAYMARD  
Secrétaire de séance